

N°2024/16

DEPARTEMENT  
DU  
PAS-DE-CALAIS  
-----  
COMMUNE  
D'  
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15/04/2024**

<p><b>Nombre de Conseillers en exercice : 23</b></p> <p><b>Présents ou représentés : 23</b></p> <p><b>Date de la Convocation : 10/04/2024</b></p> <p><b>OBJET :</b> CONVENTION AVEC L'EMBARDEE ET TERNOISCOM POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL OX HIP HOP 2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.</p> <p><b>PRESENTS :</b> Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Christian GAQUIERE – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Sandrine ROUSSEL – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Aline GUILLUY – Viviane GILBERT</p> <p><b>ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :</b> Odile RETOT-FABRE – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Valérie BOITEZ –</p> <p><b>SECRETARE DE SEANCE :</b> Nicolas CAPY</p>
--	--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le partenariat qui lie l'Embardée, la communauté de communes du Ternois et la commune, depuis plusieurs années, pour l'organisation à Auxi-le-Château du festival « OX HIP HOP » qui se tient, depuis le COVID, une année sur deux.

Cette année, ce festival proposera une programmation autour des cultures urbaines axée sur la mise à l'honneur du break dance, discipline qui fera son apparition aux jeux olympiques Paris 2024.

Monsieur le Maire précise que les projets artistiques et culturels développés autour d'un temps fort, qui aura lieu le 26 mai 2024, seront préparés par des actions de sensibilisation et de médiations auprès des jeunes auxillois au sein des écoles et du collège du Val d'Authie.

Cet événement est soutenu par la communauté de communes à hauteur de 10 000 €, Monsieur le Maire proposera à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention tripartite relative à la mise en œuvre de ce festival et qui engage la commune à une participation de 4000 €.

**Le conseil municipal,**

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré : **(0 contre, 0 abstention, 23 pour) :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite relative à la mise en place de projets artistiques et culturels dans le cadre du festival « OX HIP HOP » 2024,
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette manifestation sont inscrits au budget primitif 2024.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Et ont signé sur le registre les membres présents.*

POUR EXTRAIT CONFORME  
AUXI LE CHATEAU, le 15/04/2024

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Henri Dejonghe".

Henri DEJONGHE